SAMEDI 26 DÉCEMBRE
82e ANNEE.
N° 98

Journal du Lot

50 c. ORGANE DEPARTEMENTAL — Paraissant les Mercredis & les Samedis

Dir. : A. COUESLANT †
(1868-1942)

Après les entrevues Franco - Allemandes

Une collaboration reste possible
Elle est pour la France une nécessité vitale

Pour comprendre le caractère et la portée du voyage que vient de faire le président Pierre Laval, il faut se rappeler la succession des événements. Le jour même de l'agression anglo-américaine sur notre Afrique du Nord — le 8 novembre — le président Pierre Laval avait demandé à être reçu par le chancelier Hitler qui, immédiatement, avait accepté de se rencontrer avec le chef du gouvernement français à Munich.

On sait qu'au cours même de ce voyage, malgré les ordres formels et répétés du Maréchal de France, Chef de l'Etat, et malgré le loyalisme des troupes, la trahison de certains chefs annihilait toute résistance de notre part en Afrique du Nord. Ces faits entraînaient, trois jours plus tard, l'occupation des côtes françaises de la Méditerranée et la dissolution de nos forces militaires.

Malgré ces événements — en raison même de ces événements, qui risquaient de compromettre définitivement les chances de la France en Europe — le président Pierre Laval manifestait, dès la fin de novembre, le désir d'avoir un nouvel entretien avec le chancelier Hitler.

Celui-ci l'a reçu à son Grand Quartier général, en présence du comte Ciano, représentant le gouvernement italien. Le maréchal Goering et M. von Ribbentrop assistaient à l'entrevue.

Il est naturel que le président Laval, à qui de nouveaux pouvoirs ont été récemment conflés par le Maréchal, ait tenu à examiner avec le chancelier Hitler la situation telle qu'elle se présente pour la France à la suite des récents événements.

Les graves problèmes qui ont été abordés au cours de ces entretiens feront nécessairement l'objet de conversations qui devront se poursuivre entre des techniciens.

Le Chef du gouvernement a pu, au cours de son voyage, mesurer l'effort considérable entrepris par les nations qui se battent pour défendre l'Europe contre le bolchevisme, qui serait pour elle le plus grand des malheurs.

A la suite de l'accueil qui a été réservé au président Laval, la preuve est faite qu'une collaboration reste possible, qu'une entente avec l'Allemagne et l'Italie est, pour la France, une nécessité vitale.

Ce voyage est un point de départ. Mais, pour qu'il puisse porter ses fruits, il faut que tous les Français comprennent leur devoir.

Le temps de la dissidence morale est aujourd'hui révolu. C'est par la loyauté et dans la discipline que la France pourra tenter de réparer le dommage qui lui a été causé par la trahison et essayer d'atténuer les conséquences de sa défaite (Dép. O.F.I.).

Au Conseil des ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni lundi à l'Hôtel du Parc, à 17 heures, sous la présidence du Maréchal de France, chef de l'Etat.

Le Chef du gouvernement a exposé les grandes lignes de l'entretien qu'il a eu au quartier général du Führer avec le chancelier Hitler, en présente du comte Ciano, du maréchal Goering et de M. von Ribbentrop, ministre des Affaires étrangères du Reich.

M. Lucien Romier, qui, en raison de son état de santé, n'avait pu prendre part, depuis près de deux mois, aux délibérations gouvernementales, assistait au Conseil des ministres. Il a tenu à affirmer sa pleine solidarité avec le gouvernement et son chef.

LA RELEVE

Le rapatriement des prisonniers continue

C'est à une cadence accélérée que les prisonniers rapatriés arrivent à Compiègne. Depuis vendredi dernier cinq trains se sont rangés au long des quais de la gare où sont déjà venus tant de convois. Les deux qui sont arrivés lundi ramenaient 2.300 libérés au titre de la Relève, qui ont été reçus par M. Gasnes, préfet de Compiègne ; Lhuillier, maire de Compiègne et diverses autres personnalités.

Au nom du Maréchal de France, chef de l'Etat, le sous-préfet a accueilli les prisonniers.

Le chef du convoi, un Parisien, l'adjudant Voirriot, du stalag XC a remercié les autorités de leur bon accueil.

L'aménagement du marché de la chaussure

Une décision du Comité des commerces de la chaussure, en date du 9 décembre 1942, a décidé qu'à dater du 1er février 1943 seuls pourront être approvisionnés en chaussures (usage travail, usage ville, fantaisie, galoches, à l'exception des sabotines et caoutchouc) les détaillants spécialisés ayant réalisé en 1938 un chiffre d'affaires d'au moins 120.000 fr. dans les villes de plus de 5.000 habitants.

Cette règle de principe étant posée, il a été décidé pourtant :

1° Que tous les détaillants spécialisés ainsi que les non spécialisés ou cordonniers détaillants ayant atteint 33 0/0 de leur chiffre d'affaires dans la vente des articles précités continueront d'être approvisionnés jusqu'à la publication d'une loi en préparation ;

2° Que les entreprises à succursales continueront également d'être approvisionnées à raison d'une succursale sur dix par région, à condition, toutefois, qu'elles justifient dans l'année d'un chiffre d'affaires égal au chiffre de règle ci-dessus.

Des dispositions exceptionnelles ont également été prévues en faveur du public, afin que soient maintenus un vendeur de chaussures dans chaque canton et un vendeur de galoches et de pantoufles dans chaque commune.

Un nouveau billet de 20 francs

La Banque de France va mettre en circulation prochainement un nouveau billet de 20 francs dont les dimensions seront sensiblement plus restreintes que celles des précédents.

Au recto se détache au premier plan un pêcheur breton portant un suroit rouge et tirant sur un cordage ; dans le lointain se profile une vue de Concarneau.

L'ensemble de cette composition encadrée d'attributs maritimes est surmonté d'un fronton portant l'inscription « Banque de France ». A gauche apparaît le filigranne figurant une reproduction de la tête d'Anne de Bretagne.

Au verso, un groupe de femmes bretonnes en coiffes est représenté sur un fonds inspiré par le site de Penmarch.

Arrestation de 23 terroristes

Dans la nuit du 2 au 3 novembre, des engins explosifs avaient été déposés devant deux boutiques de Vichy. Des attentats analogues avaient été commis à Clermont-Ferrand, ne provoquant également que des dégâts matériels.

L'enquête, conduite par la police de sûreté, a abouti à l'arrestation de 23 individus, auteurs de ces attentats et qui ont été incarcérés.

Ecroué pour détention d'armes

Un tailleur de Grenoble chez qui on trouva un revolver au cours d'une perquisition effectuée après le 15 décembre a été arrêté et écroué.

EN PEU DE MOTS...

● En vue de restreindre la circulation des véhicules automobiles, aux Etats-Unis, 7 millions de voitures privées ont été retirées de la circulation.

● La police de Grenoble a mis en état d'arrestation le nommé Raoul Himfray, 26 ans, demeurant à Grenoble, qui, sous cent noms d'emprunt, a escroqué plus de 100 percepteurs.

● Aux termes d'une loi du 16 décembre 1942, tout citoyen français ayant travaillé en Allemagne pendant une durée d'un an au minimum est exempt de stage dans un Chantier de Jeunesse.

● Par arrêté du préfet du Tarn-et-Garonne, quatre instituteurs du département, dignitaires des loges, ont été déclarés démissionnaires d'office.

● Au cours du séisme qui a dévasté l'Anatolie, plus de 600 personnes ont été tuées et plusieurs centaines d'autres blessées.

● A Lavelanet, la découverte d'un stock clandestin de 3.000 kilos de laine vient de provoquer l'inculpation de deux filateurs, MM. Barthas et Denay, dans l'affaire du marché noir du textile.

● M. Edouard Bergougnoux, 59 ans, débitant, 121, bd Malesherbes, à Paris, a été trouvé attaché à son lit. Il a déclaré avoir été attaqué par deux individus qui lui ont dérobé plusieurs centaines de mille francs.

● Le réputé compositeur de musique Francis Bousquet vient de mourir à Roubaix, où il était directeur du Conservatoire national de musique. Ancien premier grand prix de Rome, l'éminent musicien avait composé plusieurs opéras-comiques, notamment « Sarati-le-Terrible » créé à l'Opéra-Comique en 1927 et repris l'année suivante.

● Le D.N.B. apprend que, du 20 novembre au 20 décembre, les Bolcheviks ont perdu, dans tous les secteurs du front est, un total de 3.952 chars blindés ; 1.518 ont été perdus entre le 11 et le 20 décembre.

LOTERIE NATIONALE

23e Tranche 1942

Numéros gagnants : 496.826, série A, 5 millions ; série B, 1 million ; 319.222, 786.170, 154.410, 095.819, série A, 1 million ; série B, 200.000 ; 694.122, 564.968, 500.166, 487.567, 326.924, 325.334, 161.288, 045.039, série A, 500.000 ; série B, 100.000 ; numéros terminés par 42.748, série A, 75.000 ; série B, 50.000 ; 69.717, 30.791, 48.630, 46.645, série A, 20.000 ; série B, 25.000 ; 01.967, 46.268, 15.894, 78.809, 87.032, série A, 12.000 ; série B, 25.000 ; 8.936, série A, 8.000 ; série B, 20.000 ; 0.002, série A, 6.000 ; série B, 15.000 ; 2.092, 1.270, série A, 4.000 ; série B, 10.000 ; 1.723, 6.030, série A, 2.000 ; série B, 7.500 ; 578, série A, 1.000 ; série B, 4.000 ; 90, série A, 500 ; série B, 1.000 ; 3, série A, 220 ; série B, 220 ; 0, série A, 110 ; série B, 110.

Le prochain tirage de la Loterie nationale (24e tranche) aura lieu le 2 janvier 1943, à 16 h. 30, au Palais des Sports, à Paris.

PALAIS DES FETES

Vendredi 25, samedi 26 décembre, soirée 21 h. Vendredi 25, dimanche 27, matinée 15 h., soirée 21 h., Viviane Romance, Georges Flamant dans : *CARTACALHA*, Reine des Gitans, avec un bon Complément. France Actualités.

CHRONIQUE DU LOT

CROIX-ROUGE
Effets d'habillement pour les prisonniers

Sont admis par les autorités allemandes, pour être portés par les prisonniers, tous les sous-vêtements proprement dits, y compris les pull-overs de tout genre et de toute couleur.

Comme vêtements de dessus, seuls les uniformes peuvent entrer en ligne de compte. Des vêtement civils, des manteaux civils et autres vêtements de dessus genre civil, même marqués d'un signe particulier, ne peuvent pas être distribués à des prisonniers.

De tels effets doivent donc être exclus des expéditions.

LEGION TRICOLORE

On nous prie d'insérer :

Dans les circonstances actuelles, il est de toute nécessité que la France ne soit pas absente de la lutte que les Puissances de l'Axe mènent contre la juiverie, la franc-maçonnerie, le communisme et le capitalisme.

Contre ces puissances de désordre pour lesquelles combattent les Anglo-Saxons et leur alliée l'U.R.S.S. nous devons collaborer militairement avec l'Allemagne : sur le front de l'Est, sur le théâtre Nord-Africain.

La Légion Tricolore a pour mission le recrutement des volontaires : pour le front de l'Est (L.V.F.), pour le théâtre Nord-Africain (Phalange Africaine).

Le bureau départemental de la Légion Tricolore pour le Lot est ouvert à Cahors, 75, Boulevard Gambetta, Tél. 737.

Il vous réserve le meilleur accueil et répondra à toute demande de renseignements qui lui sera adressée. — *La Légion Tricolore.*

Syndicat corporatif agricole

Dans sa réunion du 19 décembre la Chambre syndicale du Syndicat agricole de Cahors a fixé le prix de la cotisation 1942 à 25 francs par exploitation. Les chefs d'exploitation agricoles, maraîchers et fruitiers, ainsi que les éleveurs, sont priés de verser leurs cotisations entre les mains du trésorier, M. Laucou, 81, rue Nationale à Cahors ou au membre du bureau représentant leur hameau.

Il est rappelé qu'il ne sera désormais fait d'attribution d'engrais, bons d'achat, sulfate de cuivre, etc., qu'aux personnes ayant payé leurs cotisations.

Office des Mutilés et Combattants

L'Office National informe les offices départementaux que l'Office Central de répartition des produits industriels, section du pétrole et des carburants, est disposé à examiner, avec une particulière bienveillance, les demandes de gaz butane qui pourraient être formulées par les grands mutilés de guerre ayant plus de 100 0/0 d'invalidité qui habitent des communes rurales privées de gaz de ville et qui ont besoin, de jour et de nuit, de soins nécessitant de l'eau chaude ou des désinfections d'ustensiles d'infirmerie.

En principe, ne pourront donc pas se mettre en instance ceux qui disposent notamment du gaz de ville ou du chauffage électrique. Les éventuels bénéficiaires de cette attribution sont priés de se faire inscrire d'urgence à l'Office départemental des Mutilés, Combattants, Victimes de la Guerre et Pupilles de la Nation du Lot, 38, Bd Gambetta à Cahors, chargé de l'instruction et de la transmission des demandes.

Le bois de chauffage

La préfecture régionale communique :

Un article paru dans la presse peut laisser supposer au public que le bois de chauffage ne pouvant être bloqué, l'approvisionnement en était entièrement libre.

Il y a lieu de préciser que, bien que n'étant soumis à aucune mesure de blocage, le bois de chauffage fait néanmoins l'objet d'une certaine réglementation concernant la répartition, à savoir :

1° Tout achat doit obligatoirement être effectué contre remise de bons-matière ou tickets de consommation.

2° La distribution aux consommateurs des grands centres urbains doit obligatoirement s'effectuer par l'intermédiaire du commerce de détail, organisme désigné pour centraliser les approvisionnements correspondants aux bons-matière attribués par le répartiteur chef de la section du bois.

Les mesures correspondantes à la réglementation actuellement en vigueur ont été précisées par l'arrêté du préfet régional en date du 14 novembre.

Régions interdites aux sports d'hiver

Par arrêté régional en date du 20 décembre 1942, les sports d'hiver et notamment la pratique du ski ont été interdits dans les départements de la région de Toulouse, dans une zone de 30 km. de profondeur à la frontière des Pyrénées.

En ce qui concerne la Haute-Garonne, cette zone est délimitée par la route nationale n° 117 passant par Montréjeau, Villeneuve-de-Rivière, St-Gaudens, St-Martory, Mane et Castagnède.

Foires de la semaine

Lundi 28 décembre : Nadaillac-de-Rouge.

Mardi 29 décembre : Cremps, Peyrilles, Soturac, Laramière.

Jeudi 31 décembre : Biars-sur-Cère, Gramat, Montcuq, Payrignac.

Vendredi 1er janvier 1943 : Labathude, Ste-Colombe, Vayrac.

Samedi 2 janvier : Anglars-Nozac, Aynac, Belmont-Ste-Foy, Gagnac, Gignac, Limogne, St-Denis-Catus, Cahors.

La suppression d'un certain nombre de transports particuliers est envisagée.

Le manque de carburants et, davantage encore, la pénurie de pneumatiques, va rendre nécessaire, sous peu, une véritable concentration des transports qui demeurent encore dans le domaine privé et il n'est pas impossible que cette mesure comporte non seulement le groupement, l'association obligatoire des transports particuliers, mais encore la suppression d'un certain nombre d'entre eux.

La distribution des carburants et des pneumatiques serait limitée aux seules exploitations reconnues indispensables. Que cette limitation ait, à son tour, pour conséquence, un allègement de l'organisme distributeur, c'est-à-dire une première concentration commerciale, cela n'aurait rien d'impossible.

Tels sont, du moins, les projets que l'on prête à l'administration intéressée.

Le problème des transports, à l'heure actuelle, intéresse non seulement le ravitaillement, mais toute la vie économique du pays. Il n'est donc pas étonnant qu'on soit obligé d'envisager des compressions sévères et une organisation capable d'empêcher tout gaspillage.

Une nouvelle réglementation des tickets spéciaux pour isolés et permissionnaires

Les feuilles de tickets spéciaux pour isolés, imprimées en rouge sur papier vert ; les feuilles de tickets pour permissionnaires de vingt-quatre heures, imprimées en bistre sur papier jaune, ainsi que les feuilles de tickets pour consommateurs entrant en France, imprimées en violet sur papier rose, ne seront plus délivrées aux intéressés à partir du 1er janvier 1943.

Ces titres seront périmés le 1er février en ce qui concerne les feuilles de tickets spéciaux pour isolés et pour permissionnaires de vingt-quatre heures, et à partir du 4 janvier pour les consommateurs entrant en France.

A partir du 1er janvier sera mis en circulation trois titres répondant aux caractéristiques suivantes :

1° Tickets pour isolés civils imprimés en violet sur papier vert avec fond bleu et orange ;

2° Tickets pour isolés militaires imprimés en bistre sur papier jaune avec fond vert et rouge ;

3° Tickets pour permissionnaires de vingt-quatre heures, papier rose, texte bleu, sur fond orange et bistre.

Chaque ticket porte, en outre, le millésime 1943, l'indication d'une denrée et de son poids, sauf pour les feuilles pour militaires permissionnaires de vingt-quatre heures où deux tickets portant les numéros 1 et 2 sont sans valeur.

Les restaurateurs sont tenus d'honorer ces tickets pour la valeur qu'ils comportent et pour une des denrées seulement dans le cas de tickets à option. Il en est de même pour les détaillants. Toutefois, en ce qui concerne les tickets de sucre et de matières grasses, ces derniers peuvent exiger que des tickets leur soient présentés par quantité au moins égale à cinq tickets et à dix tickets pour le mélange de café.

Clôture de la chasse en 1942-1943

Conformément aux instructions de M. le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Ravitaillement, et en application de l'arrêté ministériel du 24 novembre 1942, la clôture générale de la chasse, dans la zone non occupée, est fixée au *lundi 4 janvier* 1943, *à la chute du jour.*

Accident

M. Arcoutel, mécanicien du dépôt de la gare de Cahors, passait auprès d'une grue hydraulique sur une voie de préparation des machines lorsque le sol céda sous ses pas. M. Arcoutel s'enfonça jusqu'à mi-corps dans la terre meuble.

Il fut retiré aussitôt de la fâcheuse position dans laquelle il se trouvait, mais il souffrait d'une entorse au genou droit avec hydarthrose. Il devra observer un long repos.

Grave accident

M. Desprat, l'industriel bien connu et estimé à Cahors, manipulait une feuille de tôle dans son usine lorsqu'il se fit une profonde coupure dans le poignet droit.

Transporté à l'hôpital, il a reçu les soins de M. le Dr Calvet qui procéda à la ligature de l'artère sectionnée. Nous adressons à M. Desprat nos souhaits bien sincères de prompte et complète guérison.

CAHORS

LE NOEL DES PUPILLES DE LA MARINE

Sur l'initiative de la municipalité le Conseil municipal avait décidé que les Pupilles de la Marine, considérés désormais comme des enfants de la Cité, auraient part aux arbres de Noël que le Conseil municipal a décidé d'offrir à tous les élèves de toutes les écoles cadurciennes.

Cette cérémonie s'est déroulée mardi après-midi dans la simplicité qu'imposent les circonstances mais dans la sympathie le cœur qu'elles créent entre Français.

Les Pupilles en rangs et clique en tête se sont rendus mardi à 15 heures au Théâtre municipal. Là les attendaient M. Gisbert, maire de Cahors ; M. Dijoud, secrétaire général de la Préfecture et représentant M. le Préfet du Lot, empêché ; le colonel Besson ; les représentants de la Légion, etc.

C'était un spectacle émouvant et si inattendu dans notre ville de Cahors que ces 500 jeunes marins groupés sous l'égide de notre municipalité.

La cérémonie se déroula dans cette atmosphère d'amitié que les pupilles trouveront partout à Cahors et qui atténuera sans doute leurs regrets.

Des paroles cordiales furent échangées. Le commandant des pupilles, après un hommage à M. Loïc Petit, Préfet du Lot, remercie les autorités des mesures prises qui ont permis aux pupilles de continuer leurs études. Il dit la reconnaissance des pupilles de se voir traités par la municipalité comme les enfants de Cahors et à la population cadurcienne qui ne cesse de leur manifester sa sympathie. Il ne veut pas manquer de remercier MM. Estival et Lacour, anciens de la Marine, grâce auxquels 150 pupilles passeront les fêtes de Noël dans des familles quercynoises.

La fête qui fut animée de bonne humeur d'un bout à l'autre et au cours de laquelle fut faite une ample distribtion de gâteaux, fruits, friandises et cadeaux, continua par des chants et de la musique.

Elle laissera, nous en sommes sûrs, un bon souvenir dans l'esprit de ceux qui en étaient les héros.

A LA CHAMBRE DES METIERS

Bourse d'encouragement

Afin d'encourager et d'intensifier l'apprentissage artisanal dans le département, la Chambre des Métiers du Lot a décidé cette année d'attribuer des bourses à quelques apprentis méritants, munis d'un contrat régulier et qui ont déjà fait 2 ans d'apprentissage. Elles leur seront distribuées lundi prochain 28 décembre, à 10 h. 30, au cours d'une réunion présidée par M. le Préfet du Lot. Les lauréats suivants ont été désignés :

Lampla René, plombier chez M. Milhas, rue Nationale à Cahors.

Boyer Lucien, plombier-couvreur chez M. Estandeau à Figeac.

Maury Jean, serrurier chez M. Hébrard à Cahors.

Badebec René, serrurier-électricien chez MM. Filhol et Traucou à Gourdon.

Larroque Robert, électricien chez M. Baudin à Cahors.

Recoppe Jean, électricien chez M. Desmazes à St-Céré.

Verdier Pierre, peintre-plâtrier chez M. Breuil à Martel.

Michot Marcel, tourneur-aléseur chez M. Campagnac à Cahors.

Parazines René, ajusteur-réaléseur chez M. Campagnac à Cahors.

Latapie André, radio-électricien chez M. Mas à Figeac.

Clary Fernand, maréchal-forgeron chez M. Clavières à Castelnau.

Sabrié Jean-Marie, forgeron chez M. Paillet à Catus.

Laguens Henri, mécanicien chez M. Delpech à Figeac.

Paulet Jean, mécanicien chez MM. Baras et Flaujac à Cahors.

Larroque Maurice, ébéniste chez M. Bourrières à Cahors.

Delsol Raymond, ébéniste chez M. Bousquet à Salviac.

Bex Georges, sabotier chez Mme Vve Lavergne à Sousceyrac.

Dentraygues Firmin, galochier chez M. Giraud à Souillac.

Bagilet Pierre, menuisier-charpentier chez M. Constant à Cahors.

Berthe Robert, charpentier chez M. Feyt à Cahors.

Colongo Léon, menuisier chez M. Lacassagne à Cahors.

Noël Louis, menuisier chez M. Camboni à Rouffilac.

Mlle Couret Denise, tailleuse chez M. Darse à Cahors.

Mlle Lapeyre Renée, tailleuse chez M. Basset à Figeac.

Mlle Couderc Elise, couturière chez Mlle Liauzu à Cahors.

Mlle Lavaud Madeleine, couturière chez Mlle Molinié à Biars-sur-Cère.

Pradelle, boulanger chez M. Trovina à Figeac.

Sablonnières, bourrelier chez M. Vidaillac à Cahors.

Etienne Henri, sellier-bourrelier chez M. Etienne à Cahors.

Lafon Robert, coiffeur chez M. Estradel à Cahors.

Combebias Jean, cordonnier chez M. Chambon à Cahors.

Conduché Paul, cordonnier chez M. Trémollières à Cahors.

A cette occasion, une petite exposition artisanale, composée de travaux d'artisans-maîtres et d'apprentis, sera organisée dans les locaux de la Chambre des Métiers, 3, rue Bourseul à Cahors.

Elle sera ouverte au public le lundi 28 à partir de 14 heures, le 29 et le 30 décembre, afin de permettre aux personnes intéressées de venir la voir.

Nous ne saurions trop insister auprès des artisans-maîtres et des parents d'apprentis afin qu'ils demandent à passer un contrat d'apprentissage régulier. La Chambre des Métiers leur donnera sur ce point tous renseignements nécessaires. Ainsi non seulement ils se mettront en accord avec la réglementation sur l'apprentissage, mais ils auront la possibilité de bénéficier, au cours des années à venir, des bourses et primes que nous pourrons leur accorder dans la mesure de nos disponibilités.

ÉDEN

Vendredi, samedi et dimanche en soirée à 21 h. Vendredi matinée à 15 h. Dimanche matinées à 13 h. 45 et 16 h., Danielle Darrieux dans : *PREMIER RENDEZ-VOUS.* Complément et Actualités.

ETAT-CIVIL

du 18 au 24 décembre 1942

Naissances

Sabrié Marie-Rose, rue Wilson.
Casimir Mariette, rue Wilson.
Gérardot Guy, rue Wilson.
Lapeyronie André, rue Wilson.
Reynal Pierrette, rue St-Urcisse, 12.
Gal Monique, rue Wilson.
Soulé Paul, avenue de Paris.

Publications de mariages

Figuières Marie, chauffeur, et Delbreil Gisèle, s.p. à Cahors.
Nonette Georges, employé de bureau, et Balmary Madeleine, dactylo à Cahors.

Mariages

Tulet Maurice, gardien de la paix, et Granier Christine, s.p.
Ventaillac René, ferrailleur, et Coëlho Inacia, ouvrière d'usine.
Lacombe René, ébéniste, et Delfour Madeleine, modiste.

Décès

Gipoulou Paul, cultivateur, 52 ans, rue Wilson.
Fresquet Marie, épouse Vanel, s.p., 67 ans, rue Wilson.
Chevalier Marie, s.p., 77 ans, rue Wilson.
Bergon Marie, Vve Vincent, cultivatrice, 76 ans, aux Junies.
Sireyjol Emile, étudiant, 15 ans, Lycée Gambetta.
Boyer Clotilde, Vve Rozières, s.p., 81 ans, route de Paris.

En soulevant un madrier

En soulevant un madrier dans un établissement de M. Artigalas, un ouvrier carrossier, Emile Rivière, a reçu un violent choc dans la poitrine, occasionnant des contusions thoraciques. Cet accident obligera M. Rivière à interrompre son travail pendant 15 jours environ.

Ecole des Pupilles de la Marine

L'École des Pupilles de la Marine à Cahors demande des ouvrières lingères. Les candidates doivent se présenter le matin de 9 heures à 10 heures, les jours de semaine, au Commandant de l'Ecole (Caserne Bessières).

Les croix de la guerre 1939-1940

Pour répondre à de nombreuses questions, rappelons les conditions dans lesquelles les combattants de 1939-1940 peuvent obtenir la croix de guerre et la croix du combattant.

Un décret a posé les règles générales de l'attribution du certificat reconnaissant la qualité de combattant de la guerre 1939-1940, mais les modalités d'application n'ont pas encore été publiées.

Elles feront l'objet d'un décret actuellement à l'étude.

La croix du combattant de la guerre 1939-1940, exécutée en bronze, sera identique à la croix du combattant de la Grande-Guerre.

Toutefois, au revers, figurera le millésime « 1939-1940 » ; quant au ruban de fond, également bleu horizon, auquel elle sera suspendue, il présentera des rayures noires et non rouge garance.

Peut-on, dès à présent,
porter les insignes
de la nouvelle décoration ?

Evidemment non, puisque seuls sont autorisés à porter la croix du combattant 1939-1940 les titulaires du certificat constatant la qualité de combattant.

Ajoutons que ce certificat tiendra lieu de brevet aux intéressés, de même que la carte « du combattant » tient lieu de brevet aux titulaires de la croix du combattant 1914-1918 ou des campagnes antérieures à 1939.

Service des Pharmacies

Le service des pharmcies sera assuré le vendredi 25 décembre par la pharmacie Mirouze.

Il sera assuré le dimanche 27 décembre et le lundi 28 jusqu'à midi par la pharmacie Lagarde.

INDEFRISABLE sans APPAREIL
sans *Electricité*, sans *Chauffeur* sur la tête. *Plus* de *Fatigue* pour la *Cliente* et ses *Cheveux*.
A la Maison POPOVITCH
20 années de recherches
pour donner le maximum de satisfaction.

Les Sports

A SOUILLAC

Rugby. — Deux belles victoires souillagaises. En lever de rideau, U.S. Souillac Juniors bat U.S. Luzech (1) par 27 points (7 essais, 3 buts) à 10 (2 essais). — Belle partie des jeunes Souillagais qui dominèrent tous au cours d'une partie de jeu ouvert.

En championnat des Pyrénées, U.S. Souillac (1) bat Stade Villefranche (1) par 24 points (6 essais, 1 transformé, 1 drop) à 0. — Un très nombreux public se presse à 15 heures quand les deux équipes pénètrent sur le terrain d'entrée. Souillac attaque et la ligne d'avants part en rafale, balayant tout sur le terrain. Après un beau mouvement, Bergougnoux ira marquer entre les poteaux. Attaques et contre-attaques se succèdent à un rythme très rapide. Villefranche et Souillac attaquent sans arrêt. Le public enthousiasmé applaudit à tout rompre Souillac marquant sa très nette supériorité. Léry, de Murel, Robert Bergougnoux franchiront à nouveau la ligne blanche. Le jeu ne s'est pas ralenti une seule minute et il s'est déroulé à une vitesse incroyable. Félicitations à l'arbitre M. Vignial qui a été impeccable.

Voici Souillac qualifié pour jouer la finale, en compagnie de Graulhet, Lavelanet, Castelsarrasin. Il ne reste plus à l'U.S.S. qu'un seul match à Cahors le 10 janvier. Pour ce jour-là, les Souillagais aligneront la meilleure équipe. Il se pourrait qu'en plus du joueur annoncé qui ferait sa rentrée, on enregistre aussi les rentrées de Garrigue, de l'U.S.A.P. et d'Ausos, du P.U.C., qui de ce fait renforceraient considérablement l'équipe. Nous espérons que les Souillagais reviendront de Cahors avec une victoire, ce qui les classerait premiers de leur poule.

A BRETENOUX.

Entente Bretenoux-Biars bat Laval-de-Cère par 8 but à 1. — En déplacement, dimanche, à Laval-de-Cère, notre équipe, malgré l'absence de plusieurs titulaires, a nettement pris le meilleur sur le « onze » local.

Il est regrettable cependant de constater que chaque fois qu'il s'agit de disputer une rencontre amicale, certains joueurs s'abstiennent de participer à ces épreuves.

CAHORS

Lauzès

Réunion légionnaire. — Jeudi s'est tenue dans notre commune une réunion légionnaire organisée par M. Faurie, notaire, et par M. Bramarigue, instituteur à St-Cernin et délégué à la Propagande du District. Les Présidents des Sections communales du District y assistaient ainsi que les Délégués à la Propagande de la Légion pour entendre le Commandant Levé, Chef départemental de la Propagande dans le Lot.

Après avoir passé en revue la situation actuelle de notre pays, celui-ci a exposé à ses auditeurs ce que doit être l'attitude de la Légion devant les événements actuels. Elle a pour seul but l'intérêt général de la Nation ; elle a pour seul mot d'ordre la fidélité au Maréchal et à son Gouvernement et a pour moyen d'unir les Français pour l'œuvre de relèvement. La Légion est la grande force morale au service de son Chef le Maréchal Pétain et son rôle est d'exécuter les consignes qui lui sont données.

Ecoutée avec la plus profonde attention, cette causerie s'est clôturée sur l'adoption par acclamations d'une motion de fidélité et de dévouement au Maréchal et à son Gouvernement.

Larroque-des-Arcs

Arbre de Noël. — La fête de l'arbre de Noël aura lieu le dimanche 27 décembre dans la salle de la mairie. La population et les enfants de la commune sont invités à y assister. Un goûter prévu pour 70 fillettes ou garçons clôturera cette fête, au cours de laquelle le Père Noël procédera en personne à la distribution des cadeaux aux enfants sages.

Laramière

Séance. — Les dimanches 27 décembre et 3 janvier, les jeunes gens donneront, au profit des prisonniers, une séance dont le succès est déjà certain. Il y a un programme de choix avec pièces patoises, pantomimes et duo d'accordéons. Lever de rideau : 14 heures. Entrée : 5 francs.

Puy-l'Evêque

Secours National. — La collecte pour le Secours National se fera dans la commune et ses sections le dimanche 27 décembre.

La quête sera faite dans la ville et à domicile par les membres de la délégation spéciale, par M. le doyen, par la Légion, par les directeurs et directrices des écoles. En outre, une permanence sera établie dans l'après-midi à la mairie, salle du Conseil, pour permettre à ceux qui n'auraient pu être touchés par les personnes chargées de faire cette quête de venir verser leur obole.

Mort subite. — M. Despayroux, employé de la S.N.C.F. à Puy-l'Evêque, a succombé jeudi presque subitement à une crise d'angine de poitrine. Le défunt, âgé de 51 ans, était un homme estimé par toute la population. A sa veuve, à ses enfants, nous offrons nos plus sincères condoléances.

Castelnau-Montratier

Cartes d'alimentation. — La distribution des tickets d'alimentation pour le mois de janvier 1943 aura lieu à la mairie les 28, 29, 30 et 31 décembre courant. Passé ces délais, aucune distribution de titres ne sera effectuée.

Naissance. — Chez les époux Bourges-Lacoste, de Foubert, un deuxième enfant, qui a reçu les prénoms de José-Germain. Nos meilleurs vœux et compliments.

Albas

Retour de prisonniers de guerre. — Au titre de la relève viennent de rentrer dans leurs foyers deux de nos prisonniers de guerre en Allemagne : M. Fernand Delfour, sergent-chef bien connu de la J.A.C. dont il était l'un des dirigeants ; M. Delfour est père de deux enfants en bas âge, propriétaire-cultivateur, et il avait eu un frère aîné tué à l'ennemi au cours de la guerre de 14-18 ; M. Griffoul, de Cénac, fils de l'adjoint au maire de la commune d'Albas, et qui a laissé un autre de ses frères comme prisonnier en Allemagne.

Voilà donc une bonne surprise de Noël pour les familles Delfour et Griffoul et toute la population s'associe à leur bonheur de retrouver un des leurs.

Limogne

Arbre de Noël. — Nous apprenons avec plaisir qu'un magnifique arbre de Noël sera dressé dimanche 27 décembre, 15 h., sur la place du monument. Autour de cet arbre se grouperont les enfants des écoles publiques et privées qui recevront de savoureuses friandises dues à de généreux dons, ainsi que toutes les catégories de la population, autorités locales ecclésiastiques, civiles et militaires.

Noël sera célébré chez nous dans un esprit d'étroite solidarité et d'union plus totale que jamais en ces heures tragiques autour du Maréchal et de son gouvernement.

FIGEAC

Sousceyrac

Vache furieuse abattue. — Une vache appartenant au service du Ravitaillement échappa d'un troupeau que l'on conduisait à Latronquière. Après avoir erré durant quelques jours dans les bois de la commune de Sousceyrac, cette vache devint furieuse. A la suite d'une battue exécutée par la gendarmerie, elle fut tuée d'un adroit coup de mousqueton par M. Teyssié, chef de brigade.

Rudelle

Imposition de volailles. — Lundi 21 courant, la réquisition des volailles s'est effectuée à Rudelle ; vingt-deux volatiles étaient demandés ; ils ont été livrés à M. Delmas, négociant à Gramat. Comment feront les ménagères pour livrer les œufs au ravitaillement quand leurs poules seront parties ? Souci de moins pour elles.

Corn

Pour la jeunesse. — Sous les hospices du Secrétariat Général à la Jeunesse, une représentation cinématographique a été organisée dimanche dernier dans l'une des salles de l'école communale. Un public nombreux assistait à ce spectacle au cours duquel des actualités et plusieurs films d'éducation de la jeunesse lui furent présentés. A maintes reprises, durant la représentation, les spectateurs ne cachèrent pas leur satisfaction.

Ajoutons que l'opérateur a promis de revenir dans le courant du mois de janvier avec un programme absolument nouveau et comprenant en particulier un grand film qui a déjà connu le succès.

Secours National. — La quête de la Croisade d'Hiver du Secours National, effectuée dimanche 20 décembre par les écoliers, a rapporté la somme de 93 fr. De nombreux dons en nature et en espèces, destinés au Secours National, avaient déjà été effectués, ces dernières semaines, dans notre commune.

SOUSCRIVEZ AUX BONS D'ÉPARGNE

GOURDON

Gramat

Service pharmaceutique. — Le service de garde des pharmacies de notre ville sera assuré le vendredi 25 décembre par la pharmacie Landes, avenue Louis-Conte et le dimanche 27 décembre par la pharmacie Decros, place de la Halle.

Nécrologie. — Nous apprenons avec peine le décès de M. Louis Coldéfy, employé depuis de longues années chez M. Déca, camionneur, route de Rocamadour. A sa veuve et à toute sa famille, nous adressons nos sincères condoléances.

Cinéma Olympia. — Jeudi 24 décembre et samedi 26 décembre, à 21 h. : « L'Empreinte du Dieu » avec un bon complément et France Actualités.

Marché aux truffes. — Au marché aux truffes qui s'est tenu à Gramat le 18, de nombreux lots de 5 à 20 kilos avaient été apportés et ont été payés de 380 à 400 fr. le kilo. Le prochain marché se tiendra jeudi 24 décembre.

Labastide-Murat

Mariage. — Nous apprenons le prochain mariage de M. Gardou, ancien chauffeur chez M. Edouard Roques, avec Mlle Marie-Eugénie Vitoux, originaire des régions de l'Est. Nos meilleurs vœux.

Nécrologie. — C'est avec regret que nous enregistrons le décès, à l'âge de 87 ans, de Mme Vve Pons, mère de M. Mathieu Pons, grainetier. Les obsèques ont eu lieu mardi matin, au milieu d'une très nombreuse affluence. Nos vives condoléances à toute la famille.

Réunion légionnaire. — Jeudi, le Commandant Levé, Chef départemental de la Propagande légionnaire, a tenu une réunion préparée par M. Routhès, Secrétaire de la Section, à laquelle assistaient les Chefs communaux et leurs propagandistes et le bureau de la Section de Labastide-Murat qui ont suivi avec un ardent intérêt l'exposé de l'orateur.

Celui-ci a développé ce que doit être le rôle de la Légion en présence des événements actuels et montré que la seule façon de bien servir le pays est de grouper autour du Maréchal et de son Gouvernement toutes les forces de la nation. Il n'y a pas à discuter les ordres, il n'y a qu'à les exécuter. C'est par l'union et la discipline que nous pourrons encore sauver le pays. Si nous nous divisions nous serions perdus. Subordonnons tout à l'intérêt général et suivons le Maréchal qui ne pense qu'à la France.

Cette causerie a fait l'adhésion totale de l'auditoire qui a acclamé le Maréchal et son Gouvernement.

Souillac

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de Mme Vve Barre, décédée samedi dernier à son domicile, rue Malvarès, à l'âge de 77 ans. Ses obsèques ont eu lieu lundi matin 21 décembre avec le concours d'une assistance nombreuse. Nous adressons à tous les membres de la famille l'expression de nos condoléances attristées.

Cinéma Vox. — Jeudi 24, samedi 26, dimanche 27 décembre en soirée à 21 h. et dimanche matinée à 15 h., Jean-Louis Barrault, Suzy Prim, Alerme, Janine Crispin et Delmont dans : « L'Or dans la Montagne ». En première partie : un bon complément et France Actualités.

Faites fonctionner vos reins

Quand on prend après le dîner une tasse de tisane Vichyflore, les urines deviennent abondantes et claires. Le foie et l'intestin sont activés, tout l'appareil digestif et éliminateur est heureusement influencé par cette bienfaisante et délicieuse tisane. Vichyflore, 10 fr. 20 la boîte, ttes phies.

PETITES ANNONCES

J'achète tous modèles MACHINES A COUDRE. Bonaure, 24, rue Clemenceau, Cahors.

LIVRES D'OCCASION
LIVRES ANCIENS
Achat, vente, échange
Mme ESTRADEL
31, Boulevard Gambetta
(En face le lycée de jeunes filles)
R.C. 4320 — C.P. 15.931 — Cahors

Quintonine
Le Fortifiant que les circonstances imposent
6 Fr. 80 le Flacon. - Toutes Pharmacies.

Réalisez votre rêve....

Grâce à la
LOTERIE NATIONALE

LES DEPURATIFS ET LES SPECIALITES A. VINCENT de Grenoble à base de plantes des Alpes, préconisés dans toutes les affections de la peau, maladies de la vessie, de l'estomac, la bronchite chronique et les rhumatismes sont des traitements faciles et éprouvés depuis de nombreuses années, même dans les affections les plus tenaces.

Les lecteurs intéressés écriront aux Laboratoires A. VINCENT, P. Delporte, pharmacien, 8, place Victor-Hugo, à *Grenoble*, qui enverront gratuitement les indications demandées.

Une nouvelle formule de laxatif doux

Pour vaincre votre constipation sans brutaliser votre intestin, prenez le soir un comprimé Vichybol aux plantes laxatives et au sel Vichy-Etat. Cette nouvelle formule de laxatif doux procure des évacuations naturelles. Jamais de fatigue ni de coliques. Ttes Phies : 8 fr. 20 la boîte de Vichybol.

SERVICE
GÉRANCE d'IMMEUBLES
Encaissement loyers
Recouvrement des arriérés
MARATUECH, 109, Bd Gambetta, CAHORS

IMMEUBLES - PROPRIÉTÉS
VENTE & ACHAT
MARATUECH, 109, Bd Gambetta, CAHORS

Imp. COUESLANT. *Le co-gérant :* PARAZINES.
U.O. 3165, 24-12-42.

MA BONNE ÉTOILE

PAR
CONCORDIA MERREL
N° 50

— L'excellent Régent, autant que je sache, est en bonne santé et je puis vous assurer qu'il ne se trouve pas dans ces parages, ajouta Kennedy en scandant ces mots.

Stella regardait fixement son interlocuteur... Elle commençait à comprendre ! Elle demeura un instant comme pétrifiée... Morley ? Etait-il possible que Morley l'eût attirée dans un guet-apens ? Elle dit enfin :

— Alors tout n'est que mensonge ? Le coup de téléphone du bureau de poste de Minets Green...

— Les employés de la poste n'ont fait que transmettre mon message.

— Et l'automobile dans le fossé ?

— C'est moi qui suis l'auteur du camouflage.

— Mais vous avez quitté High Lees en compagnie du Régent... Qu'est-il devenu ?

— Il est allé prendre le lunch chez les Leston et il devait rentrer à High Lees avec eux pour assister à votre réception. Desmond doit probablement être de retour, à l'heure qu'il est.

— Sain et sauf ? dit-elle avec une ardeur contenue.

— Certainement. A moins toutefois qu'il n'ait eu un accident après notre séparation.

Stella poussa un soupir de soulagement.

— Dieu soit loué ! dit-elle.

Depuis son arrivée, Stella examinait les lieux : son attention fut attirée par deux fenêtres... Elles s'ouvraient toutes deux à hauteur d'homme : un pied de lierre masquait à demi l'une d'elles et l'autre était formée de petits vitraux coloriés.

Kennedy ne tarda pas à s'apercevoir de l'insistance que mettait Stella à se tourner du côté des fenêtres. Il dit ironiquement :

— Ne cherchez pas, ma chère, il n'y a qu'une seule issue ici : c'est la porte !

Stella regarda Kennedy dans les yeux et nul n'aurait pu soupçonner, d'après son attitude, que la peur la tenaillait.

— Ainsi, conclut-elle d'un ton méprisant, toute cette machination n'avait d'autre but que de me séquestrer ?

— Précisément... Après des années d'intimité, après m'avoir encouragé à croire que vous m'épouseriez, après des engagements formels, vous avez jugé bon, hier, de me donner mon congé, de me jeter par-dessus bord... On ne se débarrasse pas si facilement de moi, Stella, et je n'ai aucunement l'intention de couler à pic !

Stella reprit :

— Ainsi, pour m'attirer ici, vous n'avez pas hésité à m'infliger une véritable torture, en me faisant croire que mon tuteur était gravement blessé !

— Un homme qui est amoureux fou ne recule devant rien, Stella, pour satisfaire sa passion.

— Un homme ? rectifia Stella dédaigneusement... Vous voulez dire : un lâche ! Mais les gens de cette espèce sont bien incapables d'aimer.

— Pourtant, malgré l'humiliation que vous m'avez fait subir, je vous aime toujours... Votre théorie est fausse.

— Ce n'est pas de l'amour que vous ressentez, Morley.

Stella prononça ce jugement avec une certitude que, seule, une expérience personnelle peut donner. Kennedy le sentit et la jalousie lui fit perdre toute mesure.

— Vous jugez l'amour sans doute d'après le sentiment que vous inspire le rémouleur ! cria-t-il en la regardant avec une expression de véritable sauvagerie.

Stella frissonna et instinctivement elle étendit les mains pour se protéger. Elle dit :

— Morley, c'est un cauchemar, n'est-ce pas ? Il n'est pas possible que ce soit vous qui me regardiez ainsi. Je ne vous aime pas comme vous voudriez que je vous aime... Je ne peux pas, mais j'ai eu pour vous la plus tendre affection ! Je vous considérais comme un frère aîné... Et c'est vous qui me tenez enfermée ici ! Je vous en conjure, Morley, ressaisissez-vous !

Des larmes brûlantes coulaient sur le visage de Stella. Kennedy demeura impassible. Il continuait à regarder Stella de ses yeux mi-clos. Il dit enfin :

— Depuis votre petite enfance, Stella, je nourris le projet de vous épouser... Et je suis toujours décidé à devenir votre mari, ajouta-t-il d'un ton froid.

Stella essaya encore, mais en vain, de fléchir Kennedy : celui-ci se rendait compte que s'il ne parvenait pas à obliger Stella à l'épouser sans délai, il était irrémédiablement perdu : les révélations sur son passé qu'Everett se préparait à faire lui fermeraient à jamais les portes de High Lees. Devant le fait accompli, par contre, Everett hésiterait peut-être à poursuivre une campagne qui atteindrait indirectement Stella. Il avait donc résolu de jouer sa dernière carte. Devant l'inutilité de ses efforts, Stella ne voulut pas laisser la menace de Kennedy sans réponse :

— Il ne peut plus être question de mariage entre nous, Morley. L'engagement auquel vous faites allusion avait été pris en mon nom à un âge où j'ignorais tout de la vie. Il n'a jamais été valable.

— Quand je vous rendrai la liberté, votre manière de voir aura sans doute changé et vous serez toute disposée à m'accepter pour mari !

Stella sentit sa gorge se serrer et le sang lui monta au visage.

— Je ne me fais pas d'illusions, continua Kennedy : vous avez repris votre parole parce que vous voulez épouser le rémouleur... Mais attendons la fin ! Quand il saura ce qui s'est passé, j'ai idée que votre prétendant ne témoignera plus du même empressement !

Quittant la porte où il s'était adossé, Kennedy se rapprocha graduellement de Stella ; au fur et à mesure que la distance entre eux diminuait, la jeune fille devenait de plus en plus pâle et ses grands yeux reflétaient une terreur croissante... Elle recula pas à pas jusqu'au moment où sa main toucha le mur derrière elle... Elle se trouva alors immobilisée en face d'un homme qui s'était soudain révélé un monstre... Elle glissa le long du mur et soudain s'élança vers la porte... Elle essaya de tourner le bouton de cuivre, d'ouvrir... Devant l'inutilité de ses efforts, elle se retourna à nouveau pour faire face à son adversaire qui venait de la rejoindre... Son front se couvrit de gouttes de sueur et un peu de mousse humecta ses lèvres.

— Morley ! cria-t-elle d'une voix implorante, je vous supplie... je vous supplie !...

Sans mot dire, Kennedy se rapprochait de plus en plus... Le cœur de Stella battait si fort qu'elle crut défaillir... Devant l'imminence du péril, elle retrouva soudain son sang-froid : elle redressa la tête, chercha un point d'appui contre le mur, avança les épaules... Puis elle dit d'une voix basse, posée :

— Je sais, Morley, que nous ne sommes pas d'égale force, mais si vous me touchez, je combattrai en désespérée. J'aime Daniel de tout mon cœur ; je lui appartiens corps et âme... Vous ne me ravirez pas à lui sans une lutte à mort.

Kennedy répondit par un rire strident et épancha sa fureur en proférant de basses injures contre Daniel... Soudain il étendit le bras et chercha à saisir Stella... Celle-ci parvint à lui échapper une première fois... Kennedy paraissait en proie à une crise de folie furieuse : il se jeta en avant et, malgré les efforts de Stella, il réussit enfin à la prendre dans ses bras, couvrant de baisers brûlants les cheveux et le visage de la jeune créature qui se débattait furieusement... Tout à coup, Stella crut entendre l'écho lointain d'un cheval au galop... Elle demeura un instant immobile, prêtant l'oreille, priant avec ferveur... Bientôt elle perçut distinctement le rythme des foulées... Stella jeta un coup d'œil à la dérobée sur Kennedy : tout entier à l'assouvissement de sa vengeance, il ne prêtait aucune attention aux bruits du dehors... Cette fois le piétinement des sabots d'un cheval résonnait dans la cour mais un peu amorti au contact de la terre battue... Le secours était à portée ! Mais une crainte tragique s'empara de Stella : le cavalier aurait peut-être l'impression que la maison n'était pas habitée et il poursuivrait son chemin !... Comment attirer l'attention de l'inconnu ? La pensée de Stella, rapide comme l'éclair, explora tous les recoins des possibilités... Soudain, d'un mouvement brusque, elle libéra son bras de l'odieuse étreinte, se pencha de côté, arracha de son pied l'épais soulier à double semelle et le lança de toutes ses forces contre la fenêtre la plus proche... Elle avait visé juste : le soulier traversa la vitre qui vola en éclats. Une minute après, un bruit de pas précipités se fit entendre le long du couloir d'accès et presque simultanément une violente poussée ébranla la porte, à demi disjointe par l'humidité... Stella jeta un cri aigu et Kennedy, une expression féroce dans ses yeux injectés de sang, le visage subitement pâli, appuya brutalement sa main sur la bouche de Stella pour la faire taire. Ramassé sur lui-même, il tenait son regard fixé sur la porte...

(à suivre).